

mon entrée dans ces murs, j'ai toujours choisi ma voie sans m'occuper de plaire ou de déplaire à qui que ce soit. Lorsque je pense qu'un bill est bon, je l'appuie. En recevons-nous un des Communes, je me demande toujours: "Eh bien, mon brave, que feras-tu, si tu es mis en demeure d'expliquer ta conduite?" "Et, lorsque je prends une décision, je me dis: "Si tu es tenu de te défendre en n'importe quelle partie du Canada, quelle attitude prendras-tu?" A moins de pouvoir me dire et de sentir que je saurai me disculper, je ne me prononce pas à l'encontre des désirs des représentants élus du peuple; cependant, si je me rends compte que le bill n'est pas juste et que je ne pourrais en justifier l'adoption, je ne crains aucunement de voter contre le bill et je ne m'oppose pas à ce qu'on vote contre tout projet qui nous est soumis.

Pourtant, la Chambre des Communes, ou l'Ouest à près de cinquante représentants, a adopté le présent bill à l'unanimité des voix. Si nous le rejetons, nous provoquerons de la rancœur dans l'âme de centaines de mille cultivateurs des provinces de la Prairie. Ils ne peuvent pas voter contre nous, simplement parce que nous n'avons pas à nous faire élire. Ils ne sauraient nous atteindre. Cependant, qu'il me soit permis de dire que les cultivateurs seront vexés parce qu'ils sentiront que nous les avons livrés aux mains de leurs ennemis, et à qui s'en prendront-ils? Non pas aux sénateurs, car cela ne servirait de rien; cependant, notre conduite engagera une multitude de cultivateurs à se rallier au syndicat des blés. Ce résultat ne souffre pas l'ombre d'un doute. Il y en aura un autre; ce que nous aurons fait pourra faire naître une révolte contre cette Chambre parce qu'elle aura contrecarré les désirs unanimes des représentants du peuple aux Communes. Voilà, ce qui résultera à coup sûr de notre conduite.

L'honorable M. GORDON: Cela ne vous ferait ni chaud, ni froid, n'est-ce pas?

L'honorable M. TURRIFF: Pas le moins du monde. Je ferais ce que je croirais juste, indépendamment de l'autre Chambre, des cultivateurs ou de n'importe qui, et c'est ce que feront bien d'autres qui ne pensent pas comme moi, mais qui seront aussi francs que moi. Cela ne me préoccupe pas; mais, j'exprime simplement mon opinion sur ce qui arrivera si nous suivons une certaine ligne de conduite.

L'honorable M. GORDON: M'est-il permis de demander à mon honorable ami pourquoi nous consacrons tant de temps à la discussion du présent bill si les deux factions se sont entendues de quelque manière, ainsi que je l'ai compris cet après-midi? Si elles sont satisfaites, quels sont les mécontents?

L'honorable M. TURRIFF.

L'honorable M. TURRIFF: Je répondrai de cette manière. A ce que je sais, les cultivateurs depuis quarante-cinq ans sont à cousteaux, tirés avec la bourse des céréales—ou plutôt, avec les commerçants de grain. Et, si j'étais l'un des délégués du syndicat et si ce dernier voulait conclure un pareil marché, connaissant ce que je connais des commerçants de grain d'autrefois, je sentirais qu'il y a anguille sous roche, et je verrais ce marché d'un mauvais œil. Voilà ce que je pense d'eux.

L'honorable M. GORDON: Honorables messieurs, l'honorable sénateur de Russell (l'hon. M. Murphy) posait tantôt au parrain du bill une question qui m'éclairerait si on y répondait. J'aimerais à entendre la réponse. J'ai compris que les deux factions acceptaient l'amendement. S'il en est ainsi, pourquoi nous chamailler? Est-ce vrai?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je n'en sais rien.

L'honorable M. TURRIFF: J'ai encore une foule de notes, mais je ne vous retiendrai pas davantage. Mon honorable ami de Moose Jaw (l'hon. M. Willoughby), qui pilote le présent bill, l'a fort bien expliqué. Je tombe d'accord avec l'honorable sénateur de Salcoats (l'hon. M. Calder) qui dit que, si nous supprimons le camouflage, les roueries, les faux-fuyants et les subtilités, il ne reste qu'une question importante, savoir: le cultivateur a-t-il le droit de veiller sur son propre grain, droit qu'il a eu jusqu'à l'an dernier alors que nous l'en avons dépouillé? Nous ne commettons pas d'injustice envers les propriétaires d'élevateurs. S'ils souffrent d'une injustice, c'est qu'ils l'ont bien voulu. Je pense que nous devrions reconnaître les droits de la classe agricole et le syndicat s'entendra avec les compagnies d'élevateurs afin d'obtenir quelques-uns de leurs entrepôts. Cependant, ce qu'il redoute, c'est de n'être pas traité équitablement. Ainsi, il a voulu acheter un élévateur quelque part, et il n'aurait pas pu l'obtenir sans payer douze mille dollars. Ayant fait venir un plein wagon de bois de construction, il reçut aussitôt une dépêche lui apprenant qu'il pourrait acheter cet élévateur pour six mille dollars et que la compagnie paierait les frais de transport du bois à tout endroit désigné par le syndicat. Cet incident démontre les ennuis qu'éprouverait le syndicat lorsqu'il tenterait d'acheter un élévateur à un prix raisonnable. Le syndicat n'a pas l'intention de construire des élévateurs; c'est la dernière chose au monde à laquelle il songe. Il se rend compte qu'il y en a deux partout où un seul suffirait et il ne veut pas en ériger d'autres parce que la concurrence serait plus vive et qu'il n'y aurait pas de bénéfice à espérer.